



## SCHÉMA AUTONOMIE 2016 - 2021

### Les principes du projet

Le schéma autonomie départemental recouvre comme l'année précédente les thématiques personnes âgées et personnes handicapées. Les travaux s'inscrivent dans une logique de co construction et une démarche participative.

\*Le département a choisi de faire appel dans sa démarche collaborative au cabinet Eneis Conseil spécialiste de l'accompagnement à l'élaboration de politiques publiques sociales et médico-sociales.

**Dans une première phase**, le cabinet Eneis a procédé à un bilan du précédent schéma pour lequel l'association Alertes a été sollicité. Puis un état des lieux des besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap sur le territoire a été élaboré pour définir les enjeux et perspectives du nouveau schéma au moyens d'enquêtes locales et d'études statistiques.

**Une deuxième phase**, à présent terminée, a consisté en l'animation d'ateliers de travail avec l'ensemble des acteurs concernés.

\*Un **comité d'organisation** de la démarche participative a été réuni le **3 juillet 2015** associant l'ensemble des acteurs dont Alertes, il devrait se réunir à la fin des sessions des groupes de travail.

\*Une **plateforme collaborative** est mise en place où chacun est invité à transmettre ses propositions.

\*Des **groupes de travail** ont été installés correspondant à 6 thématiques retenues, chaque groupe s'est réuni en quatre sessions.

**Session 1** : présentation des diagnostics en séance plénière, échange et identification des enjeux.

**Sessions 2 et 3** : en sous-groupe, détermination des orientations, **élaboration des fiches d'action**.

**Session 4** : partage des propositions en séance plénière, dialogue et enrichissement.

*Deux ou trois participants d'Alertes étaient présents dans chaque groupe de travail d'avril à juin*

### Les objectifs et le contenu des groupes de travail

#### Groupe n°1 : Favoriser l'accès aux droits et à l'information

##### Fiches actions proposées :

- \*Cartographier et répertorier les acteurs et dispositifs de l'autonomie.
- \*Valoriser la charte des points infos autonomie.
- \*Améliorer les connaissances des acteurs pour mieux informer et orienter les usagers (contenu et réseau-dispositifs).
- \*Optimiser le réseau et les échanges entre professionnels.
- \*Faire bénéficier l'ensemble des acteurs d'un niveau minimum d'information.
- \*Mettre en place un accompagnement aux usages numériques adapté au besoin des différents publics.
- \* moderniser les guichets autonomie, guichets uniques, favoriser l'accessibilité de l'information.

**Pistes de travail d'Alertes** : Développer la communication et l'information au plus près des citoyens, ce qui a été développé dans chaque territoire qui fonctionne et qui peut s'adapter. Faire connaître le centre de ressource CERDA, les points accueil info-autonomie labellisés, mettre en valeur les expériences, éviter que l'information ne soit recherchée qu'en cas d'urgence.

#### Groupe n°2: Prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Un programme spécifique de la conférence des financeurs sera proposé.

##### Fiches actions proposées :

- \*Améliorer la veille et le repérage des fragilités.
- \*Lutter contre l'isolement, maintenir le lien social (Valoriser la place du bénévolat, les initiatives d'animation locale).
- \*Garantir l'efficacité de l'offre de prévention.

**Pistes de travail d'Alertes** : Importance du lien social et de nouveaux liens intergénérationnels à construire comme les cafés des âges. Actions spécifiques à mettre en œuvre pour les immigrés vieillissants et isolés, actions à domicile et en établissements ( langue, nourriture, culture, culte).

#### Groupe n°3 : Soutenir les proches aidants des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et mettre en œuvre le droit au répit.

##### Fiches actions proposées :

- \*Améliorer la connaissance des dispositifs et initiatives existants.
- \*Favoriser la participation des aidants aux dispositifs qui leur sont consacrés.
- \*Diversifier et apporter de la flexibilité aux offres pour répondre à la diversité des besoins.
- \*Améliorer la connaissance de l'offre entre acteurs et partenaires afin d'en faciliter l'accès pour l'utilisateur.
- \*Favoriser un accompagnement professionnel des aidants : valoriser le rôle des bénévoles.
- \*Améliorer la solvabilisation des aidants afin de favoriser l'accès aux solutions existantes.
- \*Simplifier et clarifier les procédures afin de favoriser l'accès aux solutions existantes.
- \*Engager un travail sur les modes d'accès des accueils de jour.

**Pistes de travail d'Alertes** : Permettre la mise en place d'un accueil de jour par territoire (rural comme urbain) du Conseil Départemental - Organiser de façon pérenne des accueils temporaires pour faire face aux sorties d'hôpital ou de soins de suite et à l'augmentation des besoins de répit pour les aidants - Soutenir activement le développement des nouvelles technologies au service des personnes âgées, tout en veillant à son usage éthique respectueux des usagers - Communiquer auprès des seniors sur l'enveloppe du droit au répit dans la Loi ASV.

#### Groupe n°4 : Améliorer la qualité de l'offre d'accompagnement à domicile et en établissement

##### Fiches actions proposées :

- \*S'appuyer sur un meilleur repérage des expertises et ressources disponibles pour proposer des accompagnements plus personnalisés.
- \*Limiter les situations sans solution en adaptant l'offre existante.
- \*Faciliter l'accueil et l'intégration dans les établissements.
- \*Construire de manière partenariale un référentiel de bonnes pratiques pour les résidences autonomie.
- \*Améliorer la qualité des prestations proposées par les établissements et services médico-sociaux.
- \*Soutenir la contractualisation pluriannuelle entre établissements et services médico-sociaux et le Département.

##### Pistes de travail d'Alertes :

###### A domicile

*Assurer l'avenir des services de soutien à domicile (personnel qualifié, tarification, agrément) - Agir contre l'isolement (animation, cafés des âges, déplacements, accès à la culture ...) - Soutenir activement le développement des nouvelles technologies au service des personnes âgées, tout en veillant à son usage éthique respectueux des usagers - Inclure dans le montant de l'APA toute aide nécessitant un maintien de la vie sociale et locale (culture...) participation à la vie citoyenne - Faire connaître les MAIA et les interfilières gériatologiques.*

###### En établissement

*Le besoin d'un personnel reconnu dans ses compétences et valorisé, en nombre suffisant, avec une formation adaptée à la perte d'autonomie et en particulier à la maladie d'Alzheimer et aux pathologies associées - Le rôle à accorder aux familles et leur participation dynamique à la vie de l'établissement. Cela suppose des échanges d'informations, des collaborations et la présence d'associations de familles.*

#### Groupe n°5 : Simplifier et fluidifier le parcours de vie des personnes

**Dans ce groupe, les participants ont pu choisir de travailler dans trois sous groupes dont les thèmes sont les suivants:**

- \*L'articulation entre domicile et établissements (sanitaires et médico-sociaux) et la poursuite du décroisement des secteurs sanitaire, social et médico-social.
- \*La prévention des ruptures de parcours : le passage à l'âge adulte des enfants en situation de handicap et l'avancée en âge des personnes en situation de handicap.
- \*La prévention des ruptures de parcours : le suivi des « populations interstitielles » (exemples : handicap/ASE, RSA/AAH, vieillissement des personnes à fortes problématiques sociales (errance, CHRS...), les enfants en milieu scolaire ordinaire qui arrivent à l'âge adulte, les personnes avec troubles du comportement...)

##### Pistes de travail d'Alertes :

*Les habitats alternatifs existent en France et en Isère, il faut donc s'appuyer sur ces expériences pour faire progresser ce mode d'habitat qui devrait exister dans un cadre législatif. Nous avons donné exemple à Grenoble, « l'association Vivre aux vignes » dans le secteur de la gérontologie » et les « maisons espoir » dans le secteur du handicap ». Et sortir de cette notion de dualité domicile et établissement.*

*ALERTE s'est aussi exprimée sur les entrées et sorties et a insisté sur la question du retour à domicile des personnes âgées après une hospitalisation, en soulignant le besoin de suivi de la personne et le besoin d'hébergements temporaires pour les personnes dont la santé reste fragile et qui ne peuvent retrouver directement leur domicile - Alertes préconise toutes les interventions qui doivent éviter les ruptures et conserver une fluidité au parcours de vie.*

*Faire avancer la coopération entre le secteur sanitaire (médecins, infirmières, pharmaciens, kinés, ...) et le secteur médico-social (assistantes sociales, soutien à domicile, ...), développer les interfilières gériatologiques et gériatriques.*

#### Groupe n°6 : Améliorer le cadre de vie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

##### Fiches actions proposées :

- \*Construire un système d'observation, en mobilisant les observatoires existants, permettant d'alimenter les stratégies d'aménagement du territoire des EPCI.
- \*Positionner le département comme acteur ressources et animateur du réseau d'acteurs locaux
- \*Accompagner les EPCI dans le cadre de leurs politiques locales de l'habitat (PLH), pour la définition des besoins territorialisés en matière d'habitat adapté.
- \*Développer un accompagnement opérationnel au montage de solution d'habitat intermédiaire à destination des personnes âgées et / ou en situation de handicap.
- \*Favoriser la mise en relation de l'offre et de la demande en matière d'habitat adapté ou adaptable.
- \*Soutenir la réalisation de travaux d'adaptation ou d'opérations d'habitat à destination de personnes âgées et/ou en situation de handicap
- \*Recenser et sensibiliser les porteurs d'information.
- \*Informier le grand public sur la thématique du logement adapté et de l'adaptation des logements.
- \*Optimiser la rencontre entre l'offre de logements adaptés et le besoin dans le locatif public (grâce à un outil pouvant être élargi au privé).

##### Pistes de travail d'Alertes :

*Lancer sur un ou deux territoires une expérimentation pour mettre en adéquation l'offre de logements adaptés avec le besoin réel et manifeste de personnes âgées et personnes en situation de handicap - Permettre à la personne d'être en sécurité - Se situer près des services - Proposer des services et des dispositifs de prévention et de lutte contre l'isolement - Un habitat accessible - Un logement avec des adaptations personnalisées, sécurisé, confortable - Elaboration d'une charte de bon voisinage - Encourager la mutualisation des services.*

**Les fiches actions ne sont pas exhaustives. A compter de juillet il sera procédé à la rédaction du schéma par Eneis. L'ensemble des propositions doit être validé par la gouvernance du schéma autonomie ( groupe projet, comité de pilotage). A suivre.....**

Des informations complémentaires sur notre site internet.

**Alertes** - La Grange du Château 8, rue du Château - 38320 Eybens

tél : 04 76 24 08 63

site internet : [www.alertes38.org](http://www.alertes38.org)

courriel : [contact@alertes38.org](mailto:contact@alertes38.org)